



CLUB  
*Engagé*

# LABEL CLUB ENGAGE Cahier des charges

---

Saison 2021-2022



## PRESENTATION LABEL CLUB ENGAGÉ

Dans la continuité des engagements de Bernard Laporte et du Projet Fédéral découlant, la Fédération Française de Rugby s'engage dans le développement d'un Rugby partout et pour tous ainsi que dans la construction du club de demain.

Un club de rugby est un lieu d'échanges, d'écoute, d'inclusion, de partage et créateurs de liens entre les individus et les générations.

De nombreux clubs s'engagent dans cette philosophie sans être réellement mis en avant.

De cela découle le **label Club Engagé**. Il a pour vocation de mobiliser les clubs œuvrant pour un rugby novateur, inclusif, convivial et créateur de liens.

La Fédération Française de Rugby souhaite reconnaître et valoriser l'engagement de ses clubs affiliés.

Les enjeux de ce label sont :

- identifier des bonnes pratiques ;
- valoriser l'innovation sociale ;
- soutenir la montée en puissance d'un club dans son projet ou son action.

## A QUI S'ADRESSE LE LABEL CLUB ENGAGÉ ?

Le label Club Engagé s'adresse à tous les clubs affiliés dans Oval-e à la date de clôture du dépôt des candidatures et qui :

- développent la pratique senior, la pratique pour les adolescents ou la pratique pour les enfants.
- ont un projet de club rédigé ;
- valorisent ses bénévoles ;
- développent des actions citoyennes **depuis plus de deux ans** (toute action avec moins de 2 ans d'expérience ne sera pas prise en compte dans la validation).

## QUEL EST LE FORMAT DU LABEL CLUB ENGAGÉ ?

Il est composé d'un label général « Club Engagé » et de 5 piliers : « Inclusion », « Citoyenneté », « Santé Bien-être », « Education Réinsertion » et « Transition Ecologique ».



Le club peut obtenir le label Club Engagé **et** une ou plusieurs mentions selon ce qu'il réalise en son sein :



Le club doit valider le label Club Engagé et au moins 1 pilier pour être reconnu labellisé par la Fédération Française de Rugby.





## **COMBIEN DE TEMPS EST VALABLE LE LABEL CLUB ENGAGÉ ?**

Le label Club Engagé est valable pour une durée de 3 saisons.

Exemple : le label Club Engagé est décerné pour un démarrage au 1<sup>er</sup> mars 2022, il est valable et utilisable jusqu'au 30 juin 2024 (saison 1 = 2021/2022, saison 2 = 2022/2023, saison 3 = 2023/2024).

## **QUELS SONT LES AVANTAGES DU LABEL CLUB ENGAGÉ ?**

Le label Club Engagé récompense l'engagement du club partout et pour tous. Son attribution est le symbole de la reconnaissance de la Fédération Française de Rugby dans l'action sociétale, durable et solidaire du club. Ce label permet au club de valoriser son engagement sur son territoire (par exemple auprès de ses institutions : commune, conseil départemental, services déconcentrés de l'Etat) et de développer sa notoriété (par exemple auprès de partenaires existants et potentiels).

Les clubs labellisés recevront un kit communication digital « Club Engagé » composé de :

- Logo officiel « Club Engagé » + 1 ou plusieurs piliers ;
- Bannière réseaux sociaux ;
- Papier à entête avec le logo « Club Engagé ».

La Fédération Française de Rugby reconnaitra la labellisation du club par l'envoi d'un courrier officiel au club labellisé. Celui-ci pourra le transmettre auprès des institutions de son territoire (mairie, conseil départemental...).

Enfin le club sera mis en valeur une fois dans la saison sur les canaux de communication de la Fédération Française de Rugby (réseaux sociaux et/ou site internet, Rugby Mag).

## **COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?**

Composition du dossier de demande de labellisation :

1. Grille d'analyse dûment remplie, datée et signée ;
2. Tout document utile à l'appréciation des informations transmises.

La demande de labellisation est une grille d'analyse Excel à compléter par le pilote de la labellisation et/ou le président du club.

Le club doit remplir l'ensemble des champs concernant le label Club Engagé et les champs correspondant au(aux) pilier(s) envisagé(s).



**Le dossier est à faire valider et signer auprès de son comité départemental de référence.** La grille d'analyse signée par le président du comité départemental authentifie la demande de labellisation de l'action.

Les documents fournis seront au format :

1. Excel pour la grille de labellisation ;
2. PDF pour tout document complémentaire.

## QUAND FAIRE LA DEMANDE ?

La demande de labellisation 2021-2022 est à réaliser selon le calendrier défini comme suit :



Il est à noter les différentes échéances et la validation unique à la fin de la saison sportive.



## COMMENT RENOUVELLER LE LABEL CLUB ENGAGÉ ?

Le club peut renouveler le label et le(s) pilier(s) validés lors de la première demande et postuler à l'obtention d'un nouveau pilier.

La demande de renouvellement doit obligatoirement se faire, la saison qui précède la fin du label. Il ne doit pas y avoir d'interruption entre la fin d'une labellisation et son renouvellement.

Le dossier de labellisation est à rédiger et à transmettre selon la même organisation et délais qu'une première demande.

*Exemple : la labellisation a été validée en mars 2022, elle est valable pour 3 saisons : 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024. La labellisation s'arrête en juin 2024. Le dossier de demande de renouvellement devra donc être déposé entre septembre 2023 et avril 2024 pour qu'il soit validé en juin 2024 et que le renouvellement débute en juillet pour la saison 2024-2025.*

Si la demande de renouvellement n'est pas effectuée dans les délais, le club ne pourra pas demander de labellisation pour les 3 ans à venir. En cas de non-renouvellement, le club ne pourra plus utiliser la marque « Club Engagé » et communiquer autour de celui-ci.

## LE CLUB PEUT-IL PERDRE LE LABEL CLUB ENGAGÉ ?

Au cours de la deuxième année d'usage du label Club Engagé, une visite de contrôle est réalisée par le comité départemental. A l'issue de cette visite, si le comité départemental considère que le club ne remplit plus les conditions exigées par le dossier de labellisation, le comité départemental se réserve le droit de proposer le retrait du label avec l'aval de la Ligue Régionale.

La validation finale revient à la commission nationale Rugby Social Club de la Fédération Française de Rugby.

Tout manquement grave à une règle élémentaire d'éthique, comportement ou action contraire avérée à la philosophie de la FFR pourra entraîner un retrait du label Club Engagé avec impossibilité de refaire une demande avant la fin des 3 saisons initialement prévues.

## CONTACT UTILE

Comité départemental / Référent Rugby Social Club  
[Cohesion.sociale@ffr.fr](mailto:Cohesion.sociale@ffr.fr)



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY**  
3-5 rue Jean de Montaigu - 91 463 Marcoussis Cedex  
T: +33 (0) 1 69 63 64 65  
[www.ffr.fr](http://www.ffr.fr)